



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
39-43 QUAI ANDRE CITROËN
75902 PARIS CEDEX 15
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
WWW.CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

PREVENTION

FR

22/09/2010

ORGANISATION D'UNE JOURNEE D'ETUDE SUR LES POLITIQUES DE SANTE DES DROGUES ET DES ADDICTIONS EN FRANCE

Le Conseil national du sida a pris connaissance de la publication en France de plusieurs expertises consacrées à la réduction des risques d'infection à VIH/sida et des hépatites virales (B et C) en direction des usagers de drogue, en particulier l'expertise collective de l'Inserm rendue publique en juillet dernier (1) et l'analyse et les recommandations consacrées aux centres de consommation à moindres risques pour usagers de drogues présentées cette semaine par l'association *Elus, santé publique et territoires*. Par ailleurs, une mission d'information parlementaire a récemment été créée.

Le Conseil national du sida a souligné dans plusieurs de ses avis (2) que les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics ne constituent pas une réponse adaptée aux difficultés rencontrées par les usagers de drogues, notamment au regard de la transmission de l'infection à VIH/sida et des hépatites. Dans une déclaration solennelle, dite *Déclaration de Vienne* (3), adoptée en juillet 2010 lors de la 18^{ème} Conférence internationale de lutte contre le VIH/sida à Vienne (Autriche), des chercheurs de premier plan ont alerté les gouvernements et l'opinion sur le risque d'une épidémie en progression dans plusieurs régions du monde au sein de la population des usagers de drogues et ont souligné l'échec patent des politiques répressives à leur encontre.

La France a adopté le 31 décembre 1970 une loi relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses. **A l'occasion du quarantième anniversaire de la loi de 1970, le Conseil national du sida envisage, face aux enjeux actuels, de contribuer à la réflexion sur sa mise en œuvre et son évolution.**

Lors d'une journée d'étude, organisée en novembre prochain, le conseil national du sida entendra les représentants des autorités publiques impliqués, notamment les représentants du ministère de la santé, de l'intérieur, de la justice, ainsi que la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), les membres des groupes d'experts et les chercheurs compétents ainsi que les représentants des associations d'usagers, des associations engagées dans la réduction des risques et la lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales.

(1) Inserm, *Réduction des risques chez les usagers de drogue*, 2010.

(2) Voir notamment : Conseil national du sida, *Les risques liés aux usages de drogues comme enjeu de santé publique. Propositions pour une reformulation du cadre législatif*, 2001. http://www.cns.sante.fr/IMG/pdf/2001-06-21_rap_fr_politique_publique.pdf

(3) <http://www.ladeclarationdevienne.com>

Contact Laurent Geffroy - 01 40 56 68 58 / 06 85 72 52 82